

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 10 mars 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de Grand-Centre

NOR : JUSF2309049A

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la Jeunesse de Grand-Centre,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de Grand-Centre.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de Grand-Centre les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- | | |
|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Titulaires : | Monsieur Mickaël Gaget,
Monsieur Hakim Ghemid |
| <input type="checkbox"/> Suppléants : | Madame Noémie Blondeau,
Madame Mélanie Bourguine |

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires : Monsieur Mathieu Moreau,
Madame Katia Sokolowski,
Madame Sylvie Liénard,
Monsieur Cédric Soltani,
Monsieur Eric Saenz

Suppléants : Madame Valérie Bernot,
Monsieur Samir Bouguern,
Madame Johanna Syda,
Madame Audrey Javeley,
Monsieur Xavier Rigolot

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaires : Madame Samia Sid,
Madame Déborah Clément

Suppléants : Monsieur Kamel Boudjahlat,
Monsieur Mélanie De Brito

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco):

Titulaire : Monsieur Fall El Hadji

Suppléant : Monsieur Arnaud Grangier

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de Grand-Centre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 mars 2023

Le directeur interrégional de la PJJ Grand-Centre
Renaud Houdayer

